

**Signature du marché public relatif à la construction d'une école
 relai en bâtiments modulaires sur la Ville de Creil**

**Direction des finances et commande publique
 Service Marchés publics**

Le maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2124-2; R2124-2 1° et R2161-2 à 5 portant sur le déroulement de la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif au marché de travaux de construction d'une école relai en bâtiments modulaires sur la Ville de Creil transmis pour publication le 02 février 2024 et alloti en 15 lots (lot 1 : Gros œuvre et fondations / Lot 2 : Ossature bois et structure métallique / Lot 3 : Bardage et platelage bois / Lot 4 : Menuiserie intérieure / Lot 5 : Couverture étanchéité / Lot 6 : Menuiseries extérieures - Serrurerie / Lot 7 : Plâtrerie - Faux plafonds / Lot 8 : Revêtements de sols souples / Lot 9 : Carrelages, Faiences / Lot 10 : Peinture / Lot 11 : Chauffage - Ventilation - Plomberie / lot 12 : Electricité - Courants forts et faibles / Lot 13 : Ascenseurs / Lot 14 : Equipements cuisine / Lot 15 : VRD - Espaces verts) ;
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 08 mars 2024 à 12 heures ;
- Vu les critères de jugement des offres :
 - Valeur technique : 40 %
 - Prix des prestations : 60 %
- Vu le rapport d'analyse des offres en date du 4 avril 2024 ;
- Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 avril 2024 ;

■ **Considérant :**

Qu'après analyse, les offres suivantes ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation :

N° du lot	Désignation du lot	Nom de l'attributaire
1	Gros œuvre et fondations	MODERN CONSTRUCTION BATIMENT
2	Ossature bois et structures métallique	GOUDALLE CHARPENTE
3	Bardage et platelage bois	GOUDALLE CHARPENTE
4	Menuiserie intérieure	AM3D
5	Couverture étanchéité	RAMERY ENVELOPPE
6	Menuiserie extérieures - Serrurerie	BATI FRANCE
7	Plâtrerie - Faux plafonds	MARISOL
8	Revêtements de sols souples	TH COULEUR
10	Peinture	BEAUVAISIS DECOR
11	Chauffage - Ventilation - Plomberie	BRIGAUD
12	Electricité - Courants forts et faibles	GED NORD PICARDIE ELEC
13	Ascenseurs	TK ELEVATOR (THYSSEN)
14	Equipements cuisine	3C PICARDIE
15	VRD - Espaces verts	RAMERY TP

■ **Décide :**

Article 1 : De signer le marché de travaux de construction d'une école relai en bâtiments modulaires avec les entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Désignation de l'attributaire	Montant de l'offre (en € H.T)
1	Gros œuvre et fondations	Raison sociale : MODERN CONSTRUCTION BATIMENT SIRET : 849 734 926 000 25 Siège social : 18, rue Tripier 93130 NOISY-LE-SEC	943 171,00 €
2	Ossature bois et structures métallique	Raison sociale : GOUDALLE CHARPENTE SIRET : 450 464 318 000 36 Siège social : 50, route principale 62650 PREURES	1 559 164,16 €
3	Bardage et platelage bois	Raison sociale : GOUDALLE CHARPENTE SIRET : 450 464 318 000 36 Siège social : 50, route principale 62650 PREURES	286 855,60 €
4	Menuiserie intérieure	Raison sociale : AM3D SIRET : 422 660 118 000 15 Siège social : 1, Chemin de Moreuil 80800 DAOURS	271 833,39 €
5	Couverture étanchéité	Raison sociale : RAMERY ENVELOPPE SIRET : 369 200 019 001 48 Siège social : 8, rue du Bon Médecin - BP 574 60005 BEAUVAIS	Base : 390 985,00 € PSE n°2 : 88 644,10 € Total : 479 629,10 €
6	Menuiserie extérieures - Serrurerie	Raison sociale : SARL BATI FRANCE SIRET : 384 768 818 000 62 Siège social : 3, rue Emile Leroy 02300 CHAUNY	730 242,52 €
7	Plâtrerie - Faux plafonds	Raison sociale : MARISOL SIRET : 527 120 745 000 15 Siège social : 24 bis, grande rue de Monceaux 60860 SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE	228 993,96 €
8	Revêtements de sols souples	Raison sociale : TH COULEUR SIRET : 452 903 669 000 29 Siège social : 470, rue Bernard Bordier 60150 LONGUEIL-ANNEL	69 942,51 €
10	Peinture	Raison sociale : BEAUVAISIS DECOR SIRET : 385 124 680 000 47 Siège social : 36, Avenue Salvador Allende Village Mykonos Bâtiment F33/34 60000 BEAUVAIS	47 397,91 €

11	Chauffage - Ventilation - Plomberie	Raison sociale : BRIGAUD SIRET : 316 487 305 000 13 Siège social : 9, rue de Calais 6040 NOAILLES	584 790,00 €
12	Electricité - Courants forts et faibles	Raison sociale : GED NORD PICARDIE ELECTRICITE SIRET : 402 548 366 001 76 Siège social : ZA rue du Pont des Retz 60750 CHOISY-AU-BAC	277 000,00 €
13	Ascenseurs	Raison sociale : TK ELEVATOR (THYSSEN) SIRET : 722 024 742 027 72 Siège social : Carré d'Orgemont 20, rue François Cévert CS 50126 49001 ANGERS CEDEX 01	43 600,00 €
14	Equipements cuisine	Raison sociale : 3C PICARDIE SIRET : 804 465 789 000 27 Siège social : 2, rue Jean-Jacques Mention 80080 AMIENS	121 333,01 €
15	VRD - Espaces verts	Raison sociale : RAMERY TP SIRET : 617 120 118 002 20 Siège social : ZA Parc des Cailloux de Sailleville 60290 LAIGNEVILLE	Base : 349 725,00 € PSE n°4 : 19 775,00 € Total : 369 500,00 €

Article 2 : D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.

A Creil,

Jean-Claude VILLEMMAIN
Maire de Creil,
Président de l'ACSO



Signé électroniquement par : Jean-Claude
VILLEMMAIN
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Maire de Creil, Président du C.C.A.S.

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

11 AVR. 2024

